



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0390 - VERTICAL
dossier lié n° 2008-0545

Maisons-Alfort, le 22 Février 2010

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
VERTICAL, identique à GUILD

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par ARYSTA LIFESCIENCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VERTICAL.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GUILD, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2100001, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2008-0545 du 31 décembre 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GUILD ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VERTICAL est bien strictement identique à celle déclarée pour GUILD ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VERTICAL, présentée par ARYSTA LIFESCIENCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GUILD.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : VERTICAL, PIDQ